

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 64

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

-----

**ARTICLE 29 QUATER**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Sénat a adopté un amendement supprimant la condition d'exercice coordonné pour les médecins exerçant en zone sous-dotée, afin de pouvoir bénéficier du soutien d'assistants médicaux.

Le présent amendement propose de supprimer cette disposition, le développement de l'exercice coordonné, notamment dans le cadre des CPTS, étant incontournable.